

27. Vers un système scolaire au service du bien commun : La déségrégation des écoles québécoises dans un contexte de marché

Stéphane Vigneault

Ce texte est la traduction française de la version acceptée du chapitre « Towards an Education System for the Common Good: Desegregating Quebec's Schools in a Market Context » figurant dans l'ouvrage **Research Handbook on Education Privatization and Marketization**, dirigé par A. Zancajo, C. Fontdevila, H. Jabbar et A. Verger, et publié par Edward Elgar Publishing en 2025. La version publiée est accessible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4337/9781035311385>

1. INTRODUCTION

Le Québec dispose d'un système scolaire à trois vitesses dans lequel les écoles privées subventionnées, les écoles publiques sélectives et les écoles publiques ordinaires se disputent les élèves les plus rentables en matière de revenus et de résultats scolaires. Cette logique de marché génère des niveaux élevés de ségrégation. Malgré les graves conséquences éducatives et sociales de cette situation, les politiciens l'ont essentiellement ignorée pendant 50 ans.

Troublés par l'écrémage de l'école primaire publique de leur quartier par une école dite internationale (également publique), des parents engagés ont fondé l'association École ensemble en juin 2017. Le nom résume bien la mission que le groupe s'est donnée : rendre le système scolaire québécois équitable. La raison d'être de l'association est définie par sa mission, « que le Québec se dote d'un système scolaire équitable en éliminant la ségrégation scolaire causée par les réseaux privés subventionnés et public sélectif », et sa vision, « des élèves québécois qui apprennent ensemble, quelle que soit leur origine socio-économique ».

La stratégie adoptée par École ensemble se démarque des tentatives antérieures de déségrégation. École ensemble s'est rapidement rendu compte que le fait d'exhorter les parents, localement et individuellement, à faire « la bonne chose » (envoyer leurs enfants à l'école publique locale) ne fonctionnerait pas. Les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants : s'ils perçoivent qu'il existe une meilleure option, ils la choisiront. Essayer de changer le système en freinant les comportements individuels au nom du bien commun a échoué dans le passé et est voué à l'échec à nouveau. Ce qu'il faut plutôt, c'est une solution collective, une solution politique.

Ce chapitre donne un aperçu de ces efforts, en se concentrant sur le *Plan pour un réseau scolaire commun* lancé en 2022, grâce auquel École ensemble a réussi à revisiter la question de l'équité en éducation sur de nouvelles bases. Le chapitre résume également les principaux défis rencontrés par de tels efforts et les stratégies mobilisées par École ensemble pour les surmonter.

Cet article commencera par décrire le marché de l'éducation au Québec, ses conséquences et les façons dont il a été justifié ou combattu dans le débat public depuis les années 1970. Il

s'intéressera ensuite aux solutions proposées par École ensemble au cours de sa première phase (2017-2020) et de sa phase actuelle (depuis 2020). Cette deuxième phase se caractérise par la recherche d'une proposition politiquement réaliste pour mettre fin à la ségrégation scolaire, avec le lancement du Plan pour un réseau scolaire commun. Le chapitre se conclut par un bilan des occasions et défis rencontrés par École ensemble, tout en réfléchissant aux implications de cette expérience pour notre compréhension des tentatives en cours visant à freiner les forces du marché en éducation.

2. LE MARCHÉ SCOLAIRE AU QUÉBEC

Il faut remonter dans le temps pour comprendre le développement du marché de l'éducation au Québec¹, seule province canadienne à majorité francophone². Comme beaucoup de choses dans le Québec moderne, l'éducation a été façonnée pendant la Révolution tranquille, une période d'intenses changements politiques, sociaux et culturels dans les années 1960 (voir également Lachance dans ce livre). Entre 1959 et 1968, les gouvernements du Québec ont poursuivi à la fois un objectif de modernisation accélérée sur le modèle de l'État-providence et un objectif clair de promotion nationale pour les Québécois francophones. En 1964, la province crée un ministère de l'Éducation, les églises catholique et protestante étant auparavant chargées de l'éducation. La création d'un ministère est une indication claire de la sécularisation en cours de la société, même si l'Église catholique a continué de conserver un pouvoir considérable. En 1968, le gouvernement a fait adopter une loi pour financer en partie les écoles privées catholiques avec l'argent des contribuables. Le projet de loi 56 autorise ces écoles privées subventionnées à sélectionner les élèves et à leur faire payer des droits de scolarité.

Cette victoire de l'Église catholique et des écoles privées peut être considérée, avec le recul, comme le début de la politique de ségrégation scolaire de facto au Québec. Celle-ci atteindra un nouveau palier dans les années 1990, lorsque certaines écoles publiques commenceront à sélectionner leurs élèves. Le système scolaire à trois réseaux qui en résulte est communément appelé école à trois vitesses. Cette section donnera un aperçu des trois principaux types d'écoles actuellement présents au Québec.

¹ Dans le fédéralisme canadien, l'éducation relève de la compétence des provinces. Il n'existe pas de « système scolaire canadien », mais plutôt 10 systèmes provinciaux et 3 systèmes territoriaux. Le gouvernement fédéral, et d'ailleurs les administrations municipales, n'ont aucun pouvoir sur l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

² Le Québec est la deuxième province la plus peuplée du Canada, derrière l'Ontario. La province est composée d'une grande majorité de francophones, de minorités anglophones et allophones, ainsi que de onze nations autochtones. Selon le recensement de 2021, 77,8 % des Québécois avaient le français comme langue maternelle, tandis que 10 % parlaient l'anglais.

2.a. Les écoles privées subventionnées

Les écoles privées subventionnées n'ont cessé d'accroître leur part du marché scolaire. En 1970, seuls 5 % des élèves de l'enseignement secondaire fréquentaient des écoles privées, contre 20 % aujourd'hui (Larose, 2016). Au primaire, 6 % des élèves fréquentent les écoles privées subventionnées. Cette popularité s'explique par trois facteurs.

Tout d'abord, le financement public : un élève dans une école privée reçoit 75 % des fonds publics qu'un élève équivalent reçoit dans le système public (Québec, 2004), ce qui permet aux écoles « privées » de réduire le coût des droits de scolarité. Ces droits diffèrent d'une école à l'autre ; le gouvernement fixe un montant maximum chaque année. À ces droits de scolarité, de nombreux frais peuvent s'ajouter, allant du coût d'un iPad à des programmes sportifs dépassant largement les milliers de dollars (Leroux, 2017).

Deuxièmement, compte tenu de leur composition socio-économique, ainsi que de leur capacité à sélectionner (et à expulser) leurs élèves³, ces écoles affichent souvent de meilleurs résultats scolaires. Une étude réalisée en 2015 par Statistique Canada a clairement montré que « les élèves qui fréquentent des écoles secondaires privées sont plus susceptibles d'avoir des caractéristiques socio-économiques positivement associées à la réussite scolaire et d'avoir des camarades de classe dont les parents ont fait des études universitaires » (Statistique Canada, 2015, p. 5).

Ces notes plus élevées sont utilisées par des groupes de réflexion de droite, tel que l'Institut Fraser, pour publier des classements annuels des écoles qui sont ensuite repris par les médias grand public. Les écoles privées subventionnées occupent les premières places de ces classements, renforçant ainsi leur réputation de « bonnes écoles ». Le prestige, le positionnement et la visibilité globale des écoles privées subventionnées sont renforcés par leurs efforts de marketing, qui comprennent des campagnes publicitaires dans différents médias et une variété de matériel et de stratégies promotionnels, y compris des journées portes ouvertes (voir par exemple l'aperçu de Cassivi [2017] dans La Presse).

Troisièmement, la plupart de ces écoles ne sont plus religieuses, mais elles conservent l'aura élitiste des collèges classiques, les écoles catholiques d'avant la Révolution tranquille, où étaient scolarisés les quelques francophones qui avaient accès à l'enseignement secondaire à l'époque. Les écoles privées subventionnées ne sont pas soumises à la même loi que les écoles publiques ; elles ont leur propre loi, la *Loi sur l'enseignement privé*, promulguée en 1968. Cette situation s'accompagne d'un manque d'informations sur certains aspects essentiels : il n'existe pas de rapport obligatoire sur les élèves ayant des besoins particuliers et les données socio-économiques sur les écoles privées ne sont pas collectées par le ministère de l'Éducation.

³ Les droits de scolarité constituent le principal filtre dans le processus de sélection des écoles secondaires privées subventionnées, mais de nombreux autres outils sont utilisés, notamment les examens d'entrée, la vérification du dossier scolaire, les entretiens, les auditions et les lettres de recommandation des enseignants de l'école primaire. Fait remarquable, l'âge d'entrée dans la course à la sélection pour les écoles secondaires diminue et commence maintenant dès la quatrième année (9 ans) dans certains cas (Dion-Viens, 2023).

Notons que selon une analyse commandée en 2018 par École ensemble et s'appuyant sur l'échantillon PISA du Québec, il y a six fois plus d'enfants défavorisés dans les écoles publiques ordinaires et sélectives réunies que dans les écoles privées (Dion-Viens, 2018).

2.b. Les écoles publiques sélectives

Les responsables des écoles publiques ont commencé à se rendre compte dans les années 1980 que les règles du jeu n'étaient pas les mêmes pour tous (Lessard, 2021). Les élèves les plus performants et ceux issus des familles les plus riches évitaient de plus en plus les écoles publiques, ce qui entraîne une surreprésentation des élèves les plus pauvres et les moins performants dans le secteur public. Plutôt que de s'opposer aux privilèges accordés aux écoles privées subventionnées, les institutions publiques et les ministres de l'Éducation ont décidé de concurrencer les écoles privées subventionnées sur leur terrain, celui de la sélection. Les responsables des écoles publiques voulaient profiter du même avantage comparatif que les écoles privées, à savoir la capacité d'offrir aux parents un environnement exclusif à leurs enfants. Comme le souligne Kamanzi (2019) : « Depuis les années 1980, la loi sur l'éducation publique permet aux écoles secondaires publiques de développer des programmes spéciaux pour les élèves dits talentueux ou doués » (p. 20).

À la fin des années 1980, les écoles à projets particuliers (des écoles publiques sélectives — ou une section d'une école — avec une orientation donnée) ont été créées, avec des modes de sélection imitant ceux des écoles privées subventionnées : inscription obligatoire, frais d'examen d'entrée, examens d'entrée, vérification du dossier de l'école primaire, frais de programme, auditions, lettres de recommandation, participation obligatoire des parents, etc. La proportion d'établissements publics ayant recours à cette stratégie a progressivement augmenté depuis lors. Avec un certain nombre d'orientations — internationales, sportives, artistiques, pédagogie alternative, etc. — les nouvelles écoles « publiques » se sont révélées extrêmement populaires auprès des parents. Non seulement la plupart d'entre elles étaient moins chères que les écoles privées, mais elles offraient une échappatoire réconfortante aux parents de gauche souhaitant profiter d'une exclusivité de type privé sans pour autant quitter le système public. Ainsi, dans un rapport de 2007, le Conseil supérieur de l'éducation (un organisme public indépendant qui conseille le ministre de l'Éducation) a estimé à 20 % la proportion d'élèves dans les écoles publiques sélectives. Une étude récente de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques a estimé à 23 % la part de marché des établissements publics sélectifs du secondaire. Au primaire, cette part n'est que de 3 % (Plourde, 2022). Cependant, la proportion est en croissance, ayant augmenté de 50 % entre 2007 et 2019 (Dion-Viens, 2019), et des écoles maternelles publiques sélectives sont maintenant en développement (Dion-Viens, 2022).

2.c. Les écoles publiques ordinaires

Contrairement aux écoles publiques sélectives et privées subventionnées, les écoles publiques ordinaires acceptent tous les élèves de leur bassin scolaire et sont gratuites. La sélection par les deux autres réseaux signifie que les écoles publiques ordinaires ont une surreprésentation d'élèves ayant des besoins spéciaux et d'élèves issus de familles plus pauvres. Cette composition des classes des écoles publiques ordinaires rend les écoles privées subventionnées et les écoles publiques sélectives plus attrayantes pour les parents, ce qui crée une dynamique qui se renforce d'elle-même. On estime que 90 % des élèves sont scolarisés dans des écoles publiques ordinaires au niveau élémentaire et 56 % au niveau secondaire (Plourde, 2022).

Ce système scolaire à trois vitesses n'a jamais été une politique officielle au Québec. Mais l'existence d'écoles privées subventionnées, d'écoles publiques sélectives et d'écoles publiques ordinaires en fait de facto une politique publique. Même les Nations unies demandent des comptes⁴ au Québec pour son système à trois vitesses (Nations unies, 2020). Soixante ans après la création du ministère de l'Éducation, le système scolaire du Québec se définit par sa nature marchande. L'état des lieux est résumé par Kamanzi (2021, p.7),

Dans le contexte contemporain, l'objectif de rapprocher les établissements publics et privés pour améliorer la qualité de l'éducation a accentué une culture de marché. Qu'elles soient publiques ou privées, les écoles sont de plus en plus en concurrence pour recruter et sélectionner les bons élèves. Elles sont donc tenues de différencier les programmes pour répondre aux besoins particuliers des élèves ayant des niveaux de performance différents.

3. CONSÉQUENCES DU MARCHÉ DE L'ÉDUCATION

Cette section présentera les conséquences du système scolaire à trois vitesses du Québec. Tout d'abord, le diagnostic d'un rapport marquant d'un organisme consultatif gouvernemental sera présenté. Deuxièmement, la description sociologique des élèves du système à trois vitesses sera examinée. Troisièmement, les conséquences du manque de diversité sociale dans l'éducation, telles qu'elles ont été étudiées au niveau international, seront brièvement décrites.

La problématisation de la marchandisation de l'éducation au Québec a atteint le grand public en 2016, lorsque le système scolaire à trois vitesses a conduit le Conseil supérieur de l'éducation à tirer la sonnette d'alarme dans un rapport historique, *Remettre le cap sur l'équité*. Auparavant, d'autres rapports avaient tenté d'alerter le gouvernement et l'opinion publique, mais avec un succès limité. Tout d'abord, le rapport de la Commission Parent en 1966 (cf. Lachance dans

⁴ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies a demandé au Québec, en 2020, de fournir des informations sur « les mesures prises pour assurer aux élèves un accès égal à l'éducation dans le cadre du système scolaire à trois vitesses au Québec, quelle que soit la situation économique de leurs parents, et les mesures prises pour améliorer la qualité de l'éducation dans les écoles publiques ordinaires » (p. 6). À ce jour, la réponse du gouvernement n'avait pas été rendue publique.

ce livre). Ce rapport, toujours considéré comme le document fondateur de l'éducation québécoise, a fait des propositions sur la nécessaire complémentarité des écoles privées avec le secteur public (cf. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1966). Cependant, le gouvernement de l'époque (le parti de l'Union nationale, catholique conservateur) n'a pas suivi ces recommandations et a plutôt voté le projet de loi 56 créant des écoles privées subventionnées et leur permettant de sélectionner les élèves et d'exiger des droits de scolarité. Deuxièmement, le rapport des États généraux de l'éducation, une vaste consultation gouvernementale de tous les acteurs de l'éducation en 1996, a également mis en garde contre la marchandisation du système scolaire. Cette année-là, les écoles publiques sélectives avaient commencé à se multiplier et le rapport des États généraux en a pris acte, notant que la création de « filières d'élite » au sein du réseau public incitait une part importante des élèves (souvent ceux qui se trouvaient dans une position sociale et académique très favorisée) à quitter les écoles publiques ordinaires (Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, 1996). Cependant, le sujet n'a pas été repris par le gouvernement de l'époque, qui a plutôt utilisé le rapport de 1996 pour réformer les méthodes pédagogiques.

Contrairement aux rapports de 1966 et de 1996, le rapport 2016 du Conseil, *Remettre le cap sur l'équité*, s'est concentré uniquement sur la question de l'équité en éducation. Le Conseil a précisé que « dans toutes les provinces ou régions du Canada, les élèves des écoles défavorisées réussissent moins bien que ceux des écoles favorisées, mais cet écart est beaucoup plus élevé au Québec. » (p. 53)

Le Conseil a constaté, en examinant les résultats de PISA, que le statut socio-économique des élèves au Canada semblait avoir relativement peu d'influence sur leurs performances. Cependant, dans toutes les matières mesurées par PISA, la différence de rendement entre les élèves des écoles des milieux défavorisés et ceux des milieux aisés demeure nettement plus importante au Québec que dans les autres provinces ou territoires canadiens (même si les programmes sociaux sont plus généreux au Québec que dans les autres provinces). L'analyse a également montré que les écoles publiques sélectives et les écoles privées subventionnées entraînent une inégalité de traitement qui tend à favoriser les élèves les plus aisés. Le rapport note que la concurrence dans l'éducation va de pair avec la croyance que toutes les écoles ne se valent pas, alimentant ainsi une crise de confiance qui affaiblit le système scolaire public. À son tour, cette crise renforce les schémas de ségrégation scolaire et la stratification sociale entre les écoles (Conseil supérieur de l'éducation, 2016).

Le Conseil a affirmé que le système scolaire du Québec perpétue les inégalités. La recherche a confirmé ce constat tant au niveau de l'inégalité de la provenance sociale par type d'école qu'au niveau de l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur. Ainsi, l'origine sociale des élèves varie en fonction des trois vitesses du système scolaire. Cela a un impact évident sur l'accès à l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse d'un collège ou d'une université, comme le documente Kamanzi (2019) :

Les élèves inscrits uniquement dans les programmes réguliers des écoles publiques accèdent au collège⁵ à un taux de 49 %, contre la quasi-totalité des élèves des écoles privées (94 %) ou des établissements publics proposant des programmes enrichis en mathématiques, en sciences et en langues (91 %). Les écarts se creusent encore plus à l'université, où les taux de transition sont respectivement de 15 %, 51 % et 60 %. (Kamanzi, 2019, p. 22)

Les effets de l'école à trois vitesses sont multiples : décrochage des élèves (taux le plus élevé du pays), décrochage des enseignants (un quart des enseignants quittent la profession au cours de leurs cinq premières années) et alphabétisation insuffisante (53 % des 16-65 ans ont des compétences faibles ou insuffisantes en lecture et en écriture). Ce constat est conforme aux travaux récents sur les conséquences de la ségrégation et de la sélection scolaires sur les résultats scolaires (par exemple, Matthewes, 2021 ; Terrin, 2022 ; Gorard, 2023), mais aussi sur la mobilité sociale (Chetty, 2022) et sur les compétences cognitives, notamment la pensée critique et la résolution de problèmes (Wells, 2016).

4. LA DÉFENSE DES ÉCOLES SÉLECTIVES : 50 ANS DE JUSTIFICATIONS

Malgré une prise de conscience croissante des inégalités liées au système à trois vitesses, le statu quo continue d'être défendu par divers acteurs sur la base d'une série d'arguments (changeants). École ensemble a dû tenir compte de ces récits afin de prévoir les contre-arguments nécessaires.

Depuis 1968 et la décision du défunt parti de l'Union nationale de financer les écoles privées, de nombreuses justifications ont été avancées pour maintenir le flot de fonds publics vers les établissements privés. Claude Lessard, professeur émérite et ancien président du Conseil supérieur de l'éducation (aujourd'hui président du conseil d'administration d'École ensemble), a résumé l'évolution des justifications de cet arrangement. Trois périodes sont identifiées.

Au cours de la première, la liberté de conscience et la liberté d'éducation par rapport à la religion ont été la justification par excellence. L'enseignement privé est historiquement confessionnel et, pendant longtemps, il a été présenté comme obéissant à un projet éducatif chrétien. La liberté de choix des parents était donc liée à la liberté de conscience et de religion.

Deuxièmement, avec la perte de la ferveur religieuse, la justification a changé : la nation avait besoin d'une élite et c'était le rôle des écoles privées de la former. Les écoles publiques sont alors présentées comme responsables de la formation de base de l'ensemble de la population, tandis que les écoles privées sont chargées de former une élite intellectuelle et professionnelle. Les références à l'élitisme sont depuis lors devenues plus discrètes et plus méritocratiques —

⁵ L'enseignement postsecondaire au Québec comprend deux niveaux : l'enseignement collégial (connu sous le nom de cégep, acronyme de *collège d'enseignement général et professionnel*) et l'enseignement universitaire.

en fait, les subventions publiques sont aujourd’hui défendues au motif qu’elles assurent la démocratisation de l’accès aux écoles privées.

Enfin, en liaison avec une mentalité individualiste, les écoles privées subventionnées sont justifiées comme un antidote au « Big Government » et un vecteur de concurrence. Dans cette vision, l’enseignement privé sert de contrepoids et d’aiguillon au secteur public, ainsi que de levier de changement et d’innovation, notamment au moyen des dernières technologies. Dans cette logique, l’éducation est de toute évidence un bien privé : la satisfaction du client garantit la qualité et la pertinence de l’éducation dispensée. (Lessard, 2021)

Quant aux écoles publiques sélectives, elles n’ont que rarement préoccupé les médias ou les élus jusqu’à une date récente. La justification officielle de leur existence est qu’elles contribuent à élever le niveau des élèves grâce à la motivation supplémentaire suscitée par les projets particuliers — même si, en fait, la réussite des élèves de ces écoles est en grande partie une conséquence de la sélection. Lorsqu’ils sont interrogés de manière plus insistante, les politiciens, les responsables des écoles publiques et les syndicats fournissent également une deuxième justification pour les écoles publiques sélectives : les écoles publiques sont en concurrence avec les écoles privées ; les projets spéciaux sont le seul outil dont elles disposent pour faire face à la concurrence. Comme le note Lessard (2021), il s’agit là d’une victoire paradoxale pour le secteur public, puisqu’elle l’oblige à agir comme le secteur privé, favorisant ainsi les inégalités scolaires.

5. LA SOLUTION PROPOSÉE PAR ÉCOLE ENSEMBLE : DE L’OPPOSITION À LA PROPOSITION

L’association École ensemble a été fondée en juin 2017 par des parents de Gatineau et de Montréal inquiets de l’écramage des écoles primaires de leurs quartiers par des écoles publiques sélectives. Comme beaucoup d’associations de terrain, École ensemble a été créée pour s’opposer à quelque chose. L’association s’oppose à la ségrégation scolaire et veut mettre fin aux subventions des écoles privées et à la sélection dans les écoles publiques. Mais les premières années de sa campagne ont montré que, non seulement le discours classique de lutte contre le financement qu’elle avait adopté présentait de nombreuses lacunes, mais aussi que s’opposer à l’iniquité avait ses limites : proposer un système équitable, bien que difficile, avait beaucoup plus de potentiel.

5.a. Première phase d’École ensemble (2017-2020) : Utiliser l’idée du définancement

Lors du lancement d’École ensemble en 2017, le débat sur la ségrégation scolaire était assez limité. Dans les médias, il était quasiment absent. Sur le plan politique, la question était considérée comme trop clivante et était soigneusement évitée, en particulier pendant les campagnes électorales. Seuls quelques syndicats d’enseignants et des universitaires tentaient de

ramener le sujet sur le tapis tous les deux ou trois ans. Les acteurs institutionnels, lorsqu'ils étaient confrontés au problème de l'iniquité du système scolaire au Québec, proposaient trois solutions principales : rendre les écoles publiques (ordinaires) plus attrayantes ; adopter des quotas d'élèves ayant des besoins spéciaux dans les écoles privées ; et nationaliser/définancer les écoles privées.

Les deux premières propositions s'apparentent à de la réduction des méfaits. Elles maintiennent le problème, mais cherchent à en minimiser les conséquences. En particulier, l'idée de rendre les écoles publiques plus attractives est problématique puisque la pérennité des écoles sélectives rend impossible toute tentative d'augmenter « l'attractivité » du réseau public ordinaire⁶ — les écoles à projet particulier continuant de drainer certains groupes sociaux attirés précisément par leur caractère sélectif. Cependant, cette idée reste populaire parmi les éditorialistes et les chroniqueurs, qui figurent parmi ses principaux soutiens.

De même, la proposition d'obliger les écoles privées subventionnées à accepter les élèves peu performants a peu de chances d'aboutir. Les quotas seraient non seulement difficiles à appliquer (le secteur privé ne renoncerait pas à son droit d'expulser les élèves « inaptes » vers le secteur public), mais ils seraient aussi inévitablement biaisés : le secteur privé n'accepterait que les élèves peu performants dont les parents sont suffisamment riches. Cependant, de telles propositions sont soutenues par des universitaires des facultés d'éducation (souvent issus de la psychologie) et restent populaires auprès des élus et des médias, car elles ont l'avantage de masquer le sujet des inégalités socio-économiques derrière celui des élèves à besoins spéciaux.

Quant à la troisième position, son attrait semble résider dans son apparente simplicité : prendre les fonds publics envoyés aux écoles privées pour les allouer aux écoles publiques. Cependant, et bien que les partis de gauche et les syndicats d'enseignants aient historiquement soutenu cette option de nationalisation/définancement, elle n'a jamais été conceptualisée en profondeur. Un débat s'est instauré entre une approche graduelle et un arrêt des subventions en une seule fois, mais la manière dont ces options doivent se dérouler sur le plan juridique et pratique n'a jamais été abordée ni chiffrée.

La position d'École ensemble lors du lancement de sa première campagne en juin 2017 s'est pourtant précisément construite sur cette troisième option. Cependant, et contrairement aux campagnes passées, le récit du définancement articulé par École ensemble incluait également la question des écoles publiques sélectives. Une telle approche a initialement généré une certaine résistance parmi les organisations de gauche qui ont demandé que les écoles publiques sélectives ne soient pas incluses dans les revendications d'École ensemble. Pour les défenseurs de l'école publique, les programmes spéciaux sélectifs semblaient être le seul outil à leur disposition pour concurrencer les écoles privées. Cependant, École ensemble a maintenu les

⁶ Bien qu'il ne soit jamais mentionné que les écoles publiques ordinaires sont celles qui doivent devenir plus attrayantes, il est implicite pour les partisans de cette approche que les écoles publiques sélectives sont « bonnes » et ne devraient pas être inquiétées.

deux revendications, en se basant sur l'argument que la sélection par les écoles publiques est aussi problématique que la sélection par les écoles privées.

École ensemble a lancé sa campagne presque un an avant les élections provinciales de 2018 remportées par le parti de droite Coalition Avenir Québec. Bien que l'association n'ait pas réussi à obtenir le soutien des partis pendant la campagne électorale, des progrès ont été réalisés au cours de ces premières années. Elle a réussi à introduire lentement le sujet dans le débat public. Des mots comme *ségrégation scolaire* sont apparus (toujours entre guillemets au début) dans la presse. Le vocabulaire utilisé par École ensemble pour décrire les trois réseaux (privé subventionné, public sélectif, public ordinaire) a commencé à être repris par un nombre croissant de personnes dans la communauté éducative. L'ancienne dichotomie public/privé a été en partie ébranlée. Le nouveau cadre a été bien accueilli par diverses parties prenantes, notamment les enseignants qui étaient heureux d'avoir enfin des mots pour décrire la situation qu'ils enduraient, mais aussi les parents, stressés par la concurrence entre les établissements. Des hauts fonctionnaires à la retraite ont encouragé l'association à poursuivre le combat qu'ils avaient eux-mêmes mené au sein du ministère de l'Éducation, leur ministre essayant invariablement d'éviter la question. Mais malgré tout son succès d'estime, École ensemble a également été attaquée — dans les médias sociaux, mais aussi par les commentateurs des médias, dont certains ont même qualifié les partisans de l'association de « communistes » et ont laissé entendre qu'ils étaient financés par les syndicats.

Certaines de ces critiques portaient sur des questions auxquelles l'association n'avait tout simplement pas de réponse, ce qui a motivé un certain affinage des propositions initiales d'École ensemble. Une question qui revenait sans cesse, en particulier de la part des élus, était celle de la transition. Les préoccupations portaient aussi sur la nécessité éventuelle de relocaliser les élèves fréquentant les écoles privées, ce qui mettrait à rude épreuve les écoles publiques, mais aussi sur l'impact d'une éventuelle hausse des prix sur les finances des parents et des écoles, ainsi que sur le risque de fermeture d'écoles. Les conventions collectives des enseignants du secteur privé constituaient une autre préoccupation récurrente — en particulier, les craintes liées au fait que, si une école privée rejoignait une commission scolaire syndiquée avec un autre syndicat, ses enseignants pourraient perdre toute leur ancienneté. La légalité de la nationalisation a également été remise en question, puisque le droit de fréquenter une école privée figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948 et dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

La question des projets particuliers était également évoquée de manière soutenue. Les parents (ceux dont les enfants suivent ces programmes) les apprécient beaucoup et croient sincèrement qu'ils font une différence dans les résultats de leur enfant. Il semblait inconcevable de mettre fin à ces programmes. Parmi les autres questions souvent soulevées au cours de cette période, citons le risque que la ségrégation résidentielle neutralise les efforts de déségrégation des écoles et, plus généralement, le coût global d'un tel changement structurel.

5.b. Deuxième phase d'École ensemble (2020-aujourd'hui) : Prendre les devants

Au cours de l'été 2020, l'association a commencé à recevoir des fonds de la Fondation Chagnon, la plus grande fondation philanthropique du Québec. Il s'agissait d'un énorme coup de pouce puisqu'il a permis l'embauche d'un employé à temps plein. Cela a créé les conditions appropriées pour tirer parti des leçons apprises au cours de la première phase. Plus précisément, il est apparu clairement que trois pièces principales du casse-tête devaient être prises en compte afin de présenter une proposition complète et politiquement réaliste : la politique d'affectation des élèves, les écoles privées subventionnées et les projets particuliers des écoles publiques sélectives.

Politique d'affectation des élèves

C'est peut-être la pièce la plus importante du casse-tête : quel élève va dans quelle école ? Comme nous l'avons vu précédemment, il est de plus en plus admis que les stratégies de gestion des méfaits (y compris l'amélioration des écoles publiques ordinaires et les quotas d'élèves peu performants pour les écoles privées) ont peu de chances d'aboutir à l'équité. La conception d'une politique d'affectation susceptible de mettre fin à la ségrégation scolaire est donc apparue comme un défi majeur, d'autant plus qu'il a été démontré que la « liberté de choix » conduit à la ségrégation scolaire et que les tentatives de réguler le « choix » ne fonctionnent pas.

Le retour à l'école de quartier avec son propre bassin de recrutement a été identifié comme une solution présentant un potentiel considérable. Les écoles de quartier présentent de nombreux avantages, notamment la continuité du préscolaire au secondaire ; la préservation des réseaux tissés par les parents et les enfants ; et les effets positifs de la fréquentation d'une école locale sur la communauté, la santé publique et l'écologie. Toutefois, les bassins scolaires présentent un inconvénient majeur : en reproduisant les limites des quartiers, ils reproduisent également la ségrégation résidentielle existante. Le remplacement de l'affectation fondée sur le choix par l'affectation fondée sur le bassin de recrutement pourrait donc n'entraîner que peu ou pas de progrès socio-économiques, et ce, même si la recherche montre que la ségrégation scolaire créée par le choix de l'école est plus forte que celle causée par la ségrégation résidentielle (Ramos Lobato, 2020).

Cet obstacle bien réel à l'équité fait l'objet de nombreuses réflexions et expérimentations à travers le monde. Un certain nombre d'acteurs impliqués contre la ségrégation scolaire tentent de combiner la fréquentation locale avec une composition équitable des écoles. Ces initiatives consistent à conditionner la conception des bassins scolaires à un indice socio-économique dans le but d'obtenir des bassins scolaires socio-économiquement similaires au sein d'un même territoire. En résumé, avec une école dans un quartier favorisé au sud et une école dans un quartier défavorisé au nord, on crée deux bassins scolaires, l'un à l'ouest et l'autre à l'est.

Le projet pilote parisien de « montée alternée » (Grenet & Souidi, 2021), dans lequel deux collèges adjacents mais largement différenciés socialement ont été jumelés au sein d'un même

bassin scolaire, en est un exemple. Les élèves du nouveau bassin unifié qui sont inscrits dans un niveau d'enseignement donné sont affectés au même collège et les niveaux sont répartis entre les deux collèges. Malgré l'opposition et la mobilisation des parents du collège favorisé, le potentiel de cette approche a été confirmé par une analyse réalisée en 2023, laquelle a montré que le changement n'avait pas entraîné de migration vers les écoles privées, que les notes globales étaient restées stables et qu'une plus grande diversité sociale avait des effets positifs sur le bien-être personnel et social, tant pour les élèves issus de milieux défavorisés que pour ceux issus de milieux favorisés. (Conseil scientifique de l'éducation nationale, 2023)

Toutefois, le potentiel de cette approche est limité par l'existence de vastes zones de pauvreté. Certains bassins scolaires seront difficiles à équilibrer parce qu'ils sont entourés d'autres bassins défavorisés, une question qui dépasse le champ d'action du ministère de l'Éducation.

Écoles privées subventionnées

Les écoles privées subventionnées constituent à l'évidence une pièce du casse-tête difficile à déplacer. Leur place a longtemps été considérée comme immuable, comme si leur présence était une donnée inéluctable de la nature. En les subventionnant depuis 55 ans, le gouvernement du Québec a créé ce réseau ; il a aussi la légitimité et la marge de manœuvre pour le modifier dans l'intérêt du bien commun.

Cela est d'autant plus important que, si l'on veut créer des bassins scolaires équitables pour les écoles publiques, il faut prendre une décision sur le rôle des écoles privées subventionnées. Il est évident que si les écoles privées subventionnées ne font pas partie du système des bassins scolaires, elles conservent leur droit de sélectionner leurs clients et la ségrégation scolaire qu'elles engendrent est maintenue. On pourrait donc rattacher les écoles privées subventionnées au réseau public dans une sorte de réseau commun en ce qui concerne les bassins scolaires des écoles. Dans ce cas, les écoles privées subventionnées ne pourraient plus choisir leurs élèves. En conséquence, les élèves seraient répartis en fonction de leur bassin scolaire, de la même manière que pour les écoles publiques.

Toutefois, cette politique est difficile à mettre en pratique, car de nombreux parents d'élèves ne seraient pas en mesure de payer les frais de scolarité. Pour y remédier, le ministère de l'Éducation pourrait financer les écoles privées à 100 % (c'est-à-dire autant que les écoles publiques) afin de mettre un terme aux droits de scolarité privés. Cette option semble réalisable dans la mesure où les fonds publics représentent déjà 75 % du financement des écoles secondaires (plus un financement indirect par l'intermédiaire de crédits d'impôt pour dons aux fondations d'écoles privées), et signifierait la fin de l'accès basé sur la capacité de paiement des parents, ainsi que la fin du droit pour les écoles privées de se débarrasser de certains élèves pour les envoyer au public.

Projets particuliers des écoles publiques sélectives

Les avantages associés aux activités parascolaires sont bien documentés. Le sentiment d'appartenance, la valorisation des élèves autrement que par les notes ou le comportement, la motivation supplémentaire pour aller à l'école, la création d'un réseau pour les jeunes plus isolés (Porter, 2018) et la possibilité de connaître les enseignants sous un jour différent sont autant d'exemples de l'importante contribution des activités parascolaires.

Ces nombreux avantages ne sont réalisés que si tous les étudiants y ont accès (McCabe, 2018) : il est donc important de s'assurer que les étudiants les plus vulnérables soient inclus, puisque ce n'est pas le cas actuellement au Québec, une stratégie doit être élaborée pour offrir les projets particuliers à tous les élèves. Cela pose des défis, notamment l'ajustement des horaires, mais aussi leur coût et donc la nécessité d'une approche plus restrictive des programmes pouvant être financés par l'État. Dans un contexte de suppression des droits de scolarité, les programmes coûteux, tels que le ski alpin ou le hockey, peuvent difficilement être couverts. Une option potentielle serait un budget spécifique à l'école consacré à des programmes spéciaux, établi en consultation avec les parents, pour tirer parti des atouts locaux, tels qu'une forêt à proximité, la présence d'une piscine, un conservatoire situé dans le quartier, etc. Si les questions organisationnelles peuvent certainement être résolues, la question politique reste entière : un vaste choix de programmes spéciaux stimulants et gratuits au sein d'une école de quartier (qu'ils n'ont pas choisie) peut-il satisfaire la soif de « choix » des parents ?

* * *

Comme le montre cette section, il est complexe de démanteler une structure aussi vaste et ségréguée et de la réassembler en un ensemble cohérent, équitable et politiquement attrayant. L'ampleur de la tâche était peut-être intimidante, mais le défi était inéluctable pour doter le Québec d'un système scolaire équitable.

6. UNE PROPOSITION DE POLITIQUE PUBLIQUE : LE PLAN POUR UN RÉSEAU SCOLAIRE COMMUN

L'élaboration du nouveau plan, lancé en 2020, a été un processus itératif. Les lacunes de l'ancienne proposition de définancement étaient bien connues. Les arguments des partisans du statu quo étaient également bien compris. Il était nécessaire de trouver un moyen de surmonter tous ces obstacles afin d'offrir aux élus une solution politiquement réaliste à ce qui semblait être un problème insoluble.

Le processus a consisté en une série d'ébauches qui ont été distribuées aux principales parties prenantes et à des conseillers (anciens cadres de l'éducation, historiens, économistes, syndicats d'enseignants, organisations philanthropiques, enseignants, etc.) À cette époque, École ensemble a formalisé son conseil d'administration et ses membres ont également été impliqués dans ce processus de va-et-vient, de nombreuses consultations ayant eu lieu en ligne en raison

de la pandémie de covid. L'expertise étrangère a été sollicitée, notamment aux États-Unis, en France, en Finlande et en Ontario. L'expérience finlandaise d'« intégration » des écoles privées en 1972 et le principe de la Commission Parent de distinguer les écoles privées d'intérêt public de celles qui ne le sont pas ont eu une grande influence sur le processus de rédaction. Il en va de même pour les mises en garde des universitaires français contre la ségrégation résidentielle. Ce problème a été pris au sérieux et la percée a été réalisée par la startup suisse Ville Juste et sa procédure d'optimisation des bassins scolaires. Le processus a également bénéficié de l'apport des homologues d'École ensemble dans le monde (Appel pour une école démocratique en Belgique, Collectif Apprendre Ensemble en France, Col·lectiu d'Escoles contra la Segregació en Catalogne, Private Education Policy Forum au Royaume-Uni).

Au cours de ces deux années, des avancées majeures ont permis à École ensemble de surmonter certains des obstacles identifiés précédemment. Parmi ces avancées, citons un concept de transition conviviale pour les parents entre le système actuel et le nouveau système, ainsi qu'une analyse économique approfondie réalisée par l'Université de Sherbrooke, qui a révélé que la proposition permettait d'économiser des fonds publics⁷, dissipant ainsi certaines inquiétudes relatives au coût des changements proposés (Delorme, 2022). De même, la découverte dans une petite école du Québec d'un modèle de programmes particuliers qui permettait à chaque élève de choisir un programme sans aucune sélection par les frais, le comportement ou les notes, a contribué à démontrer la faisabilité du plan. Après deux ans de travail, le casse-tête était complété. La nouvelle proposition politique, le Plan pour un réseau scolaire commun (École ensemble, 2022), a été lancée lors d'une conférence de presse en mai 2022 à Montréal.

Le plan propose la création d'un réseau commun englobant les écoles publiques et les écoles privées conventionnées. Toutes les écoles du réseau commun auront leur propre bassin scolaire et ne seront donc plus autorisées à sélectionner les élèves. La suppression de la sélection des élèves entraîne également la suppression du droit de percevoir des droits de scolarité : les élèves doivent pouvoir fréquenter l'école de leur quartier, quelle que soit la capacité de payer de leurs parents.

En conséquence, les écoles privées conventionnées (qui doivent être à but non lucratif) seront entièrement financées par l'État, exactement comme les écoles publiques. Les écoles privées conventionnées conserveront leur statut juridique actuel et leur autonomie de gestion. Au Québec, certaines écoles privées fonctionnent depuis longtemps avec une autonomie de gestion et un financement public à 100 %, notamment une douzaine d'écoles privées accueillant des élèves ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, les écoles privées existantes qui choisissent de ne pas faire partie du réseau commun auront un statut d'école privée non conventionnée. Ces écoles ne recevront aucun financement public, que ce soit directement ou

⁷ Selon cette étude, la mise en œuvre d'un réseau commun englobant les écoles publiques et les écoles privées conventionnées permettrait à terme de réaliser des économies annuelles nettes d'environ 100 millions de dollars canadiens en fonds publics.

indirectement. Elles conserveront le droit de choisir leur clientèle et n'auront donc pas de bassin scolaire.

La période de transition entre le système actuel et le réseau commun sera progressive. Dans une école privée conventionnée, les élèves proviendront du nouveau bassin scolaire seulement pour le secondaire I à l'an 1 de la réforme, puis en secondaire I et II à l'an 2, et ainsi de suite. Les élèves de secondaire II, III, IV et V à l'an 1 poursuivront leur scolarité dans la même école avec les mêmes camarades de classe. Toutefois, l'école sera gratuite de la première à la cinquième année du secondaire à partir de l'an 1. La même transition sera utilisée pour les classes primaires 1 à 6.

Le plan évite également un choc tarifaire pour les parents dont les enfants fréquentent déjà une école privée subventionnée qui choisirait de ne pas se conventionner en maintenant leurs droits de scolarité subventionnés. Ce modèle de transition est très important sur le plan politique. Les parents des écoles privées actuelles profiteront soit d'un enseignement gratuit si leur école devient une école privée conventionnée, soit ils paieront ce qu'ils payaient déjà si leur école choisit d'être non conventionnée. Les parents sont représentés au sein des conseils d'administration des écoles privées et voteront sur le nouveau statut.

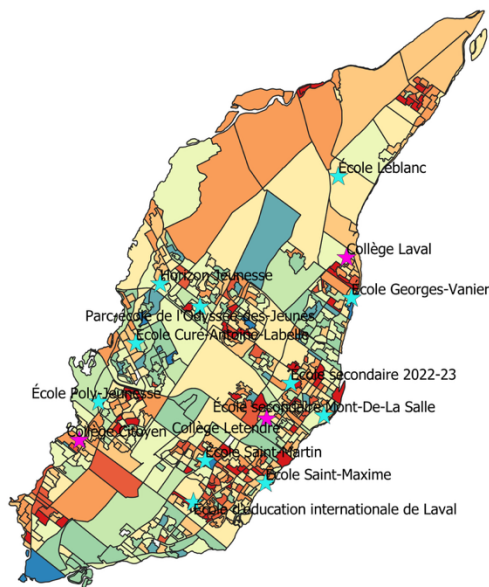
En ce qui concerne l'alternative aux projets particuliers, le plan propose que toutes les écoles du réseau commun offrent à chaque élève le choix entre différents cours gratuits basés sur le modèle de la « cinquième période ». Avec ce modèle (Biron, 2019), le temps alloué aux quatre périodes quotidiennes actuelles est réduit pour permettre la création d'une cinquième période qui est utilisée pour des cours facultatifs qui améliorent l'enseignement général. Les coûts supplémentaires de cette mesure sont estimés à 43 millions de dollars canadiens.

Enfin, le plan prévoit la création d'une carte scolaire équitable pour chaque autorité scolaire régionale (centre de services scolaire ou commission scolaire), sur la base du concept novateur des bassins scolaires optimisés. Il s'agit de modifier les frontières des bassins au cours de cycles d'ajustements successifs afin d'obtenir les bassins scolaires les plus similaires d'un point de vue socio-économique. Cela permettra d'éviter que la ségrégation résidentielle des quartiers ne s'étende aux établissements scolaires. Cet outil permettra d'établir des cartes selon des critères clairs et garantira aux élèves l'accès à une école locale ainsi qu'un véritable équilibre socio-économique. Une démonstration de faisabilité (figure 27.1) a été développée pour la ville de Laval en collaboration avec l'université de Zurich et Ville Juste.

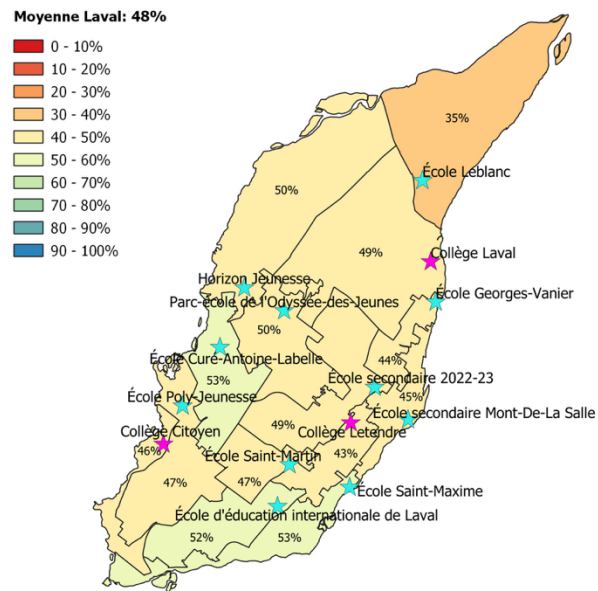
Figure 27.1. Répartition des familles avec enfants d'âge scolaire de Laval, Québec, dont au moins un parent détient un diplôme universitaire, par aire de diffusion et par bassin scolaire optimisé.

RÉPARTITION DES FAMILLES AVEC ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE DE LAVAL COMPTANT AU MOINS UN PARENT DIPLÔMÉ UNIVERSITAIRE

PAR AIRE DE DIFFUSION



PAR BASSIN SCOLAIRE OPTIMISÉ



Source: Tableau de Statistique Canada : Famille de recensement ayant au moins un enfant de 18 ans et moins à la maison dans les ménages privés selon le plus haut certificat, diplôme ou grade du parent ayant le plus haut grade complété et le nombre d'enfants de 18 ans ou moins / Recensement de 2016 / données-échantillon 25 % / géo : 637 Aires de diffusion de la Subdivision de recensement de Laval

Écoles
 ★ privées subventionnées
 ★ publiques

VILLE JUSTE
 space & society

zda
 Zentrum für Demokratie Aarau

Source : Dlabač (2022)

Les bassins scolaires optimisés parviennent ainsi à optimiser la distance domicile-école, la capacité d'accueil de l'école et l'indice socio-économique retenu. Certes, dans certains territoires incluant de grandes zones défavorisées, il peut s'avérer impossible de créer des bassins scolaires équitables tout en garantissant l'accès à une école de proximité. Dans de tels cas, une série de mesures compensatoires visant à atténuer cette situation sera proposée aux écoles du réseau commun.

7. CONCLUSION

La question de l'école à trois vitesses n'est plus un tabou. En fait, avec la pénurie d'enseignants qualifiés, c'est maintenant l'enjeu principal en éducation au Québec. Le rôle d'École ensemble dans cette nouvelle situation a été de problématiser la question, de lever le voile sur un

problème politique qui tirait sa force du fait qu'il restait dans l'ombre. Ce faisant, *ne pas* blâmer les parents d'entrer dans les processus de magasinage scolaire a toujours été au centre des préoccupations. L'objectif est donc de ne pas forcer les parents à arbitrer entre la volonté d'être un bon parent et celle d'être un bon citoyen. École ensemble vise donc à rendre ces deux propositions compatibles plutôt que mutuellement exclusives.

En n'entrant pas dans le jeu des reproches et en évitant les solutions individuelles, l'attention a été dirigée là où elle devait l'être : vers les politiques publiques et les élus. Cela a aussi permis à divers acteurs du milieu de l'éducation de prendre part au débat en apportant du contenu aux journalistes et aux partis d'opposition. Il s'agit d'un élément important dans un système scolaire dépourvu de données socio-économiques.

Mais problématiser la question n'était pas suffisant. Le rôle d'École ensemble a aussi été de proposer une solution politiquement réaliste. Comme nous l'avons vu, le vieux débat public/privé menait à une impasse. Une réflexion nouvelle s'imposait pour trouver un nouvel équilibre en éducation au Québec. Si cette approche pragmatique a suscité une certaine méfiance (notamment à gauche, où l'abolition des écoles privées est un vieux rêve pour plusieurs), elle a globalement été accueillie avec enthousiasme. La feuille de route réaliste qu'elle propose apporte beaucoup d'énergie à un débat qui était resté figé pendant un demi-siècle.

Cela témoigne du rôle de la société civile dans le domaine de la marchandisation de l'éducation. Les organisations de la société civile peuvent se concentrer sur une question et prendre en compte la position de chaque partie prenante. Par exemple, le Plan pour un réseau scolaire commun a pris en considération la situation des enseignants syndiqués des écoles privées et leur enjeu d'ancienneté. Cela permet d'instaurer un dialogue respectueux et de nourrir la confiance. Cette confiance est essentielle dans un dossier où les positions des parties prenantes sont figées depuis si longtemps. Il est essentiel que tout le monde perçoive les avantages d'un meilleur système scolaire pour surmonter les dernières résistances.

Le Plan pour un réseau scolaire commun est pragmatique, ambitieux et innovateur. Il constitue la meilleure solution dans le contexte québécois. Tant mieux si, grâce à cet article, il peut servir à d'autres défenseurs de l'équité en éducation à travers le monde.

8. RÉFÉRENCES

Biron, P.-P. (2019, 26 octobre). Une école fait un bond prodigieux en révisant l'horaire des cours. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2019/10/26/une-ecole-fait-un-bond-prodigieux-en-revisant-lhoraire-des-cours>

Cassivi, M. (2017, 1^{er} octobre). Visite libre. *La Presse*.
https://plus.lapresse.ca/screens/0b60df9f-d6e5-40f2-97d9-e812e653162d%7C_0.html

Chetty, R., Jackson, M. O., Kuchler, T., Stroebel, J., Hendren, N., Fluegge, R. B., ... & Wernerfelt, N. (2022). Social capital II: determinants of economic connectedness. *Nature*, 608(7921), 122-134.

Conseil scientifique de l'éducation nationale. (2023). Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Note_CSEN_2023_09.pdf

Delorme, F., et al. (2022). Plan pour un réseau scolaire commun : estimation des impacts budgétaires de la réforme proposée. *François Delorme Consultation Inc.*
https://assets.nationbuilder.com/coleensemble/pages/114/attachments/original/1652084678/Re%CC%81seau_scolaire_commun_-_Rapport_technique.pdf?1652084678

Dion-Viens, D. (2018, 9 septembre). Six fois moins d'élèves défavorisés dans les écoles privées du Québec. *Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2018/09/09/six-fois-moins-deleves-defavorises-dans-les-ecoles-privées-du-quebec>

Dion-Viens, D. (2019, 8 mars). Engouement pour l'école à la carte dès le primaire. *Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2019/03/08/engouement-pour-lecole-a-la-carte-des-le-primaire>

Dion-Viens, D. (2022, 22 avril). À 4 ans, une fillette est refusée après un test d'admission en maternelle au public. *Journal de Québec*.
<https://www.journaldequebec.com/2022/04/22/refusee-apres-un-test-dadmission-pour-la-maternelle>

Dlabač, D. (2022). Optimized school catchment zones for the City of Laval. *Ville Juste*.
https://assets.nationbuilder.com/coleensemble/pages/114/attachments/original/1652084764/School_catchment_zones_for_City_of_Laval_def_.pdf?1652084764

École ensemble. (2022, mai). Plan pour un réseau scolaire commun.
https://assets.nationbuilder.com/coleensemble/pages/114/attachments/original/1652084926/Plan-re%CC%81seau-commun_2022_FR_web_ecole_ensemble.pdf?1652084926

École ensemble. (2023, 7 juin). L'équité en éducation dans l'angle mort du PL23.
https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_190597&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz#:~:text=%C3%80%20propos%20d%C3%89col

e%20ensemble,priv%C3%A9%20subventionn%C3%A9%20et%20public%20s%C3%A9lectif.

Grenet, J., & Souidi, Y. (2021). Secteurs multi-collèges à Paris : quel bilan après trois ans ? *Institut des politiques publiques*. <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2021/02/n62-notesIPP-fevrier2021.pdf>

Gorard, S., et al. (2023). Making Schools Better for Disadvantaged Students. Routledge.
Kamanzi, P. C. (2019). School market in Quebec and the reproduction of social inequalities in higher education. *Social inclusion*, 7(1), 18-27.

Kamanzi, P. C. (2022). School market and the democratization of education: one step forward, two steps back. The case of the Canadian Province of Quebec. *International Review of Sociology*, 32(1), 107-127.

Larose, A. (2016). Les projets particuliers à l'école publique en contexte de concurrence scolaire : un état des lieux. *Fédération des syndicats d'enseignement*. <https://serf-csq.org/wp-content/uploads/sites/17/2023/12/Note-de-recherche-Les-projets-particuliers-a-lecole-publique-en-contexte-de-concurrence-scolaire-Un-etat-des-lieux-Septembre-2016.pdf>

Lessard, C. (2021, automne). Privé/public : une différence qui s'estompe. *Nouveaux Cahiers du Socialisme*. <https://cahiersdusocialisme.org/prime-public-une-difference-qui-sestompe>

Lobato, I. R. (2020). School segregation in urban contexts: socio-spatial dynamics and educational inequalities. *Urbaria summaries series*, 1-12.

McCabe, J., Dupéré, V., Dion, E., Thouin, É., Archambault, I., Dufour, S., ... & Crosnoe, R. (2020). Why do extracurricular activities prevent dropout more effectively in some high schools than in others? A mixed-method examination of organizational dynamics. *Applied Developmental Science*, 24(4), 323-338.

Matthewes, S. H. (2021, avril). Better Together? Heterogeneous Effects of Tracking on Student Achievement. *The Economic Journal*, 131(635), 1269-1307.

Plourde, A. (2022, octobre). Où en est l'école à trois vitesses au Québec ? *IRIS*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/ecole-a-trois-vitesses>

Porter, I. (2018, 10 mai). Le parascolaire a un énorme impact sur le décrochage scolaire. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/education/527391/decrochage-scolaire-le-parascolaire-a-un-enorme-impact>

QUÉBEC. Commission des états généraux sur l'éducation. (1996). Rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation.

QUÉBEC. Commission of Inquiry on Education in the Province of Quebec. (1966). Report of the Royal Commission of Inquiry on Education in the Province of Quebec.

QUÉBEC. Conseil supérieur de l'éducation. (2016). *Steering the course back to equity in education*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-SU-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>

QUÉBEC. (2004, mai). *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/rapport_comiteCS_mai2014v3p.pdf

Statistics Canada. (2015). Academic outcomes of public and private high school students: What lies behind the differences? <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2015367-eng.htm>

Terrin, É., & Triventi, M. (2022, June). The Effect of School Tracking on Student Achievement and Inequality: A Meta-Analysis. *Review of Educational Research*, 93(2).

United Nations. (2020). List of issues prior to submission of the seventh periodic report of Canada (E/C.12/CAN/QPR/7). *UN Economic and Social Council*.

Wells, A. S., Fox, L., & Cordova-Cobo, D. (2016, February). How Racially Diverse Schools and Classrooms Can Benefit All Students. *The Century Foundation*. <https://tcf.org/content/report/how-racially-diverse-schools-and-classrooms-can-benefit-all-students/>